

Département de Meurthe-et-Moselle



Commune de Longlaville

PROJET DE REVISION N°2 DU **P**LAN **L**OCAL D'**U**RBANISME

ANNEXES SANITAIRES

F



Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Municipal

en date du

arrêtant

le projet de révision n°2
du Plan Local d'Urbanisme

LE MAIRE

NOTE TECHNIQUE RELATIVE AUX RESEAUX D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COMMUNE DE LONGLAVILLE

A LE RESEAU D'EAU POTABLE

La commune de Longlaville dispose de 3 sources d'alimentation en eau :

- d'une part la source de Raty (ou Alouette), qui est distribuée gravitairement après chloration,
- d'une autre part la source du Vilé qui est traitée par filtration sur sable et chloration avant d'être refoulée par pompage vers le réservoir Fontaine.
- d'achats d'eau auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy : un achat au niveau du réservoir Fontaine route de Saulnes, 2 achats via des compteurs en DN 80 et DN 150 au niveau de la rue du Luxembourg.

La commune de Longlaville a confié la gestion de son réseau à la société Véolia Compagnie Générale des Eaux jusqu'en 2028.

. Description du réseau

L'eau prélevée dans les sources de l'Alouette et du Vilé est acheminée dans 2 réservoirs. Le réservoir dit « réservoir Alouette », présente une capacité de 500+300m³ en deux cuves semi-enterrées. Le second réservoir dit de la « Fontaine » présente quant à lui une capacité de 2x600m³ également en deux cuves semi-enterrées. Il est alimenté par la source du Vilé et un apport provenant de la CA du Grand Longwy.

La longueur totale du réseau est de 24,2 km, dont 15 km de canalisation, le restant étant des branchements.

La Communauté d'Agglomération assure directement l'approvisionnement des industriels de la zone du Parc International d'Activités. Chaque activité est reliée au réseau d'eau potable. Parallèlement une conduite d'eau brute traverse le site dans toute sa longueur et est reliée par des vannes au réseau d'eau potable.

En 2020, Le rendement du réseau est de l'ordre de 71,5 %. Il est en forte baisse par rapport à 2019 (89,1 %)

Selon Véolia, ce rendement de réseau n'est pas représentatif du niveau de rendement réel du réseau de Longlaville. En effet, suite à l'épidémie de la COVID 19, la relève des compteurs abonnés n'a pu être réalisée au cours de l'année 2020, les volumes vendus 2020 ont donc été estimés sur la base des volumes vendus de 2019. La forte hausse des consommations liée au confinement n'a donc pas été prise en compte et entraîne mécaniquement une baisse du rendement ainsi que des indicateurs ILP (Indice linéaire de pertes en réseau) et ILC (Indice linéaire des volumes non comptés).

. Qualité des eaux prélevées et distribuées

Les analyses réalisées entre 2019 et 2020 par l'Agence Régionale de Santé sur les eaux destinées à la consommation indiquent que l'eau d'alimentation respecte les exigences de qualité réglementaires en vigueur (limites et références) pour les paramètres analysés (paramètres microbiologique et physico-chimique).

. Captage

La commune est concernée par les périmètres de captage des sources de l'Alouette et de Vilé 4 et 5, qui ont été déclarées d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 5 mars 2012. Ces périmètres font l'objet d'une servitude d'utilité publique.

3 périmètres de protection ont été définis: immédiat, rapproché et éloigné. A l'intérieur de ces périmètres, l'arrêté préfectoral y définit les modalités d'occupation des sols.

B LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement collectif s'étend sur l'ensemble de la partie agglomérée de la commune.

Le système d'assainissement est de type unitaire. Il est relié à un bassin d'orage situé en rive gauche de la Chiers, qui permet le transit de la Chiers. Les eaux s'écoulent ensuite dans le collecteur intercommunal au niveau du rond-point de la RD 218a. Des travaux ont été réalisés entre 2009 et 2011 pour raccorder les immeubles situés dans les rues de l'Aviation, de Longwy et de l'avenue du Luxembourg. Les propriétaires devront donc se raccorder directement au réseau d'assainissement collectif et condamner leurs fosses septiques.

Sur la zone d'activité du PIA, l'ensemble des plates-formes et du bâti est raccordé au réseau des eaux usées qui se déverse dans le collecteur d'eaux usées intercommunal

Les eaux usées de la commune sont traitées dans la station d'épuration intercommunale située à Lexy, dimensionnée pour assurer le traitement des effluents de 64 000 équivalents habitants.

Un zonage d'assainissement a été réalisé par la communauté d'agglomération. Il délimite les zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

C. LE RESEAU DES EAUX PLUVIALES

La Communauté d'Agglomération du Grand Longwy a repris les compétences du syndicat intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération de Longwy (SIAAL) qui était compétente en assainissement pour les communes adhérentes, et chargé de l'évacuation des eaux pluviales.

Afin de résoudre des problèmes d'inondations dans certains quartiers, et de réduire la pollution chronique apportée au milieu naturel par les eaux de surverse unitaire, le SIAAL avait réalisé en 2015 un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales, ainsi que le zonage pluvial du territoire.

La réalisation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales a permis d'évaluer l'adéquation entre l'état actuel du réseau et les quantités d'eau à gérer dans l'agglomération. L'insuffisance de ce réseau a ainsi été mise en évidence en de nombreux points, y compris pour des pluies de moyenne importance.

Le SIAAL a ensuite édité un référentiel d'information des usagers du service eaux pluviales qui expose les orientations données par le SIAAL pour mettre en place ce nouveau mode de gestion, basé sur les principes d'une gestion in situ (ou intégrée) des eaux pluviales. Il détaille les règles applicables en matière de gestion des eaux pluviales urbaines sur le territoire, Un zonage des eaux pluviales est en cours et n'a pas encore été approuvé.

Sur la zone d'activités, les eaux des plates-formes sont traitées par le responsable de l'activité avant rejet dans le milieu naturel. Dans certains cas, en cas de fortes imperméabilisations (Glanzstoff) des bassins de rétention ont été réalisés.

C. L'ELIMINATION DES DECHETS

A ce jour, la communauté d'Agglomération exerce pour le compte de ses communes membres la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. La collecte est assurée par un prestataire privé, tandis que le traitement a été transféré au Syndicat Mixte pour le Traitement des Ordures Ménagères

La collecte des déchets ménagers se fait en porte à porte une fois par semaine (le mardi) et via des conteneurs semi-enterrés. La collecte sélective se fait les lundis tandis que la collecte des encombrants se fait sur appel téléphonique.

En 2019, 18 033 tonnes de déchets ménagers ont été collectés sur l'ensemble des communes de la CA du Grand Longwy. Cela représente un ratio de 290 kg/ habitants. Avec 685 tonnes, la commune de Longlaville représente 3,8 % du tonnage collecté.

Des bornes à collecte des papiers et à verre sont disséminés sur le ban communal. Ils sont localisés sur le parking de l'ancien centre culturel Elsa Triolet, Rue Guesde, rue du 11 novembre 1918, rue des victimes du Nazisme et à la salle des sports rue Jean Jaurès. Des containers semi enterrés de tri sélectif et à verre ont également été installés au centre des affaires Eurobase 2.

Des conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères ont également été mis en place Rue Guesde, rue du 11 novembre 1918 et rue Jean Jaurès.

Une déchetterie située à la zone du Pulventeux à Longwy-Haut permet aux usagers d'apporter certaines catégories de déchets non pris en charge par le circuit de ramassage de déchets ménagers et assimilés, du fait de leur encombrement et de leur nature (bois, carton, gravats, métaux, ampoules, batteries, etc...)

Elle est accessible aux habitants de la CAL exceptés les usagers des communes de Fillières, Hussigny-Godbrange, Morfontaine, Tiercelet et Villers-la-Montagne orientés vers la déchèterie de Maxival, exploitée par le SMTOM